

Étrennes et nouvel an : origine et histoire

(D'après « Lettre de Jacob Spon à Stoffel » paru en 1674
et « Le Mercure » de juillet et décembre 1735), extrait de <http://www.france-pittoresque.com>

En parlant des étrennes, on ne peut se dispenser de remonter, non pas aux Grecs, mais du moins aux Romains, inventeurs de cet usage. Le premier endroit de l'histoire romaine nous apprenant cette coutume est de Symmachus, auteur ancien, qui nous rapporte qu'elle fut introduite sous l'autorité du roi Tattius Sabinus — roi des Sabins et adversaire de Romulus —, qui reçut le premier la *verbène* (verveine) du bois sacré de la déesse Strénia, pour le bon augure de la nouvelle année.

Soit que les Romains imaginassent quelque chose de divin dans la verbène, soit qu'ils faisaient allusion au nom de cette déesse Strénia, dans le bois de laquelle ils prenaient la verbène, avec le mot de *strenuus*, qui signifie *vaillant* et *généreux* : aussi le mot *strena*, qui signifie *étrenne*, se trouve quelquefois écrit *strenua* chez les Anciens, pour témoigner que c'était proprement aux personnes de valeur et de mérite qu'était destiné ce présent, et à ceux dont l'esprit tout divin promettait plus par la vigilance que par l'instinct d'un heureux augure.

Après ce temps-là, l'on vint à faire des présents de figues, de dattes et de miel, comme pour souhaiter aux amis qu'il n'arrivât rien que d'agréable et de doux pendant le reste de l'année. Ensuite les Romains, quittant leur première simplicité, et changeant leurs dieux de bois en des dieux d'or et d'argent, commencèrent à être aussi plus magnifiques en leurs présents, et à s'en envoyer ce jour-là de différentes sortes, et plus considérables ; mais ils s'envoyaient particulièrement des monnaies et médailles d'argent, trouvant qu'ils avaient été bien simples, dans les siècles précédents, de croire que le miel fût plus doux que l'argent, comme Ovide le fait agréablement dire à Janus.

Avec les présents, ils se souhaitaient mutuellement toute sorte de bonheur et de prospérité pour le reste de l'année, et se donnaient des témoignages réciproques d'amitié : et comme ils prenaient autant d'empire dans la religion que dans l'Etat, ils ne manquèrent pas d'établir des lois qui la concernaient, et firent de ce jour-là un jour de fête, qu'ils dédièrent et consacrèrent particulièrement au dieu Janus, qu'on représentait à deux visages, l'un devant et l'autre derrière, comme regardant l'année passée et la prochaine. On lui faisait ce jour des sacrifices, et le peuple allait en foule au mont Tarpée, où Janus avait quelqu'autel, tous habillés de robes neuves.

Néanmoins, quoique ce fût une fête, et même une fête solennelle, puisqu'elle était encore dédiée à Junon, qui avait tous les premiers jours de mois sous sa protection, le peuple ne demeurait pas sans rien faire ; chacun commençait à travailler à quelque chose de sa profession, afin de n'être pas paresseux le reste de l'année.

Enfin, l'usage des étrennes devint peu à peu si fréquent sous les empereurs, que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent, selon son pouvoir. Auguste en recevait en si grande quantité, qu'il avait accoutumé d'en acheter et dédier des idoles

d'or et d'argent, comme étant généreux, et ne voulant pas appliquer à son profit particulier les libéralités de ses sujets.

Tibère, son successeur, qui était d'une humeur plus sombre et n'aimait pas les grandes compagnies, s'absentait exprès les premiers jours de l'année, pour éviter l'incommodité des visites du peuple, qui serait accouru en foule pour lui souhaiter la bonne année. Ces cérémonies occupaient même si fort le peuple, les six ou sept premiers jours de l'année, qu'il fut obligé de faire un édit par lequel il défendait les étrennes, passé le premier jour. Caligula, qui posséda l'empire immédiatement après Tibère, fit savoir au peuple, par un édit, qu'il recevrait les étrennes le jour des calendes de janvier, qui avaient été refusées par son prédécesseur ; et pour cet effet il se tint tout le jour dans le vestibule de son palais, où il recevait à pleines mains tout l'argent et les présents qui lui étaient offerts par le peuple.

Claude, qui lui succéda, abolit ce que son prédécesseur avait voulu rétablir, et défendit, par arrêt, qu'on n'eût point à lui venir présenter des étrennes, comme on avait fait sous Auguste et Caligula. Depuis ce temps, cette coutume demeura encore parmi le peuple. Les Romains pensaient qu'il y avait quelque chose de divin dans les commencements.

Plus tard, le concile d'Auxerre, tenu en 587, défendit de faire, le premier jour de l'an, des sacrifices de génisses ou de biches et d'aller faire des vœux devant les arbres consacrés aux faux dieux. Les étrennes, jointes à des sacrifices, étaient véritablement *diaboliques*.

Lorsqu'en France l'année débutait encore à Pâques, continuait-on de donner des étrennes le premier jour de janvier ? Il semble que oui. Dans les lettres du roi Jean, en date de juillet 1362 et contenant des statuts pour la confrérie des drapiers, il est dit « *que ladite confrérie doit seoir le premier dimanche après les estraines, si celle de Notre-Dame n'y eschoit.* » Le dimanche dont il est question ici est le premier dimanche de janvier, si l'on s'appuie sur le témoignage de Du Cange qui, dans son Glossaire, prouve, par différents passages, que lorsque l'année ne commençait qu'à Pâques, on ne laissait pas de regarder le premier jour de janvier comme le premier jour de l'année.

L'ancienne chronique de Louis, duc de Bourbon, comte de Clermont, grand-chambrier de France conforte ce témoignage. On y lit au chapitre second : « *De Clermont partit ledit duc Loys, s'en vint à son duché de Bourbonnois à Souvigny, où il arriva deux jours avant Noël, l'an de grâce 1363 ; et là vindrent par devers lui ses chevaliers et écuyers, et le quart jour des fêtes, dit aux chevaliers, le duc en riant : Je ne vous veux point mercier des biens que vous m'avez faicts, car si maintenant je vous en merciois, vous vous en voudriez aller, et ce me seroit une des grandes déplaisances que je pusse avoir... ; et je vous prie à tous que vous veuillez estre en compagnie le jour de l'an en ma ville de Molins, et là je vous veux étrenner de mon cœur et de ma bonne volonté que je veux avoir avec vous.* »

Et au troisième chapitre : « *L'an qui courait 1363, comme dit est, advint que la veille du jour de l'an fut le duc Loys en sa ville de Molins, et sa chevalerie après lui... ; et le jour de l'an, bien matin, se leva le gentil duc pour recueillir ses chevaliers et nobles hommes pour aller à l'église de Notre-Dame de Molins ; et avant que le duc partist de sa chambre, les vint étrenner d'une belle ordre qu'il avait faicte, qui s'appeloit l'écu d'or.* » Au chapitre cinq on lit enfin : « *Si les commanda le*

duc à Dieu, et eux pris congé de lui se partirent... Les gens partis de cour, vint le jour des Rois, où le duc de Bourbon fit grande feste et lye-chère. »

Rappelons que si sous les Mérovingiens, l'année commençait le 1er mars dans plusieurs de nos provinces, elle débuta à Noël sous Charlemagne, dans tous les territoires soumis à sa juridiction. Sous les Capétiens, le jour de l'an coïncidait avec la fête de Pâques, usage presque général au Moyen Age. En certains lieux, l'année changeait le 25 mars, fête de l'Annonciation. Le concile de Reims, tenu en 1235, mentionne cette date comme « l'usage de France ». C'est le roi Charles IX qui rendit obligatoire, en 1564, la date du 1^{er} janvier comme origine de l'année.

« Voulons et ordonnons qu'en tous actes, registres, instruments, contracts, ordonnances, édicts, tant patentes que missives, et toute escripture privé, l'année commence doresénavant et soit comptée du premier jour de ce mois de janvier. Donné à Roussillon, le neufiesme lour d'aoust, l'an de grace mil cinq cens soixante-quatre. Et de notre règne de quatriesme. Ainsi signé le Roy en son Conseil »

signé Sébastien de l'Aubespine'

Cet édit n'est entré en vigueur qu'en 1567, trois ans après avoir été promulgué.

A la fin du XIXe siècle, avec l'apparition du Père Noël dans la publicité des grands magasins, la coutume d'offrir des cadeaux le 1^{er} janvier disparut, le jour des étrennes se confondant dès lors avec celui de Noël : on offrit les cadeaux le 25 décembre.